



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 9 décembre 2011
Procès-verbal des délibérations affiché le 16 décembre 2011

L'an deux mille onze, le 9 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre DIRATCHETTE

Présents : Raymonde AUTIER BOTELLA, Fabienne AYENSA, David BERHONDE, Serge CHAULET, Frédéric CORRET, Alain CUBURU, Philippe DELGUE, Pierre DIRATCHETTE, Jonathan DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Monique ETCHEVERRY Xabi IRIGOYEN, Eliane ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Bernadette LARQUERE, Sébastien LASSEGUETTE, Olivier MARCARIE, Lionel SANDERSON

Absents : Marie LEHOUELLEUR, A. DELION (procuration à F. AYENSA), Guy ALIPHAT, Jean-Louis ROUX

Secrétaire de séance : Bernadette LARQUERE

1/ Réalisation d'un prêt «financement de collectivités locales» de 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2011.

Vu l'accord de principe sur le prêt donné par la Caisse des consignations,

Le Conseil Municipal, à la majorité ,

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1 (D. BERHONDE)

-DECIDE de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt d'un montant de 500 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 15 ans

Périodicité des échéances : annuelles

Taux d'intérêt actuariel annuel : 4.51 %

Amortissement : naturel

- AUTORISE le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

2/ Contrat de maîtrise d'œuvre du restaurant Joanto

M. JOCOU, Premier Adjoint, expose :

Dans sa séance du 4 avril 2011, le Conseil Municipal a attribué la maîtrise d'œuvre du restaurant Joanto au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est M. Xabi BARETS, architecte. Depuis, le projet a évolué : une extension sera réalisée au rez-de-chaussée, l'aménagement des logements du 1^{er} étage fera l'objet d'un programme spécifique.

Ainsi, le contrat initial n'ayant jamais été concrétisé, il convient de revoir les conditions de ce contrat.

Le montant des travaux, initialement estimé à 600 000 € HT, est ramené à 498 000 € HT.

Les honoraires s'établissent à 12 % du montant prévisionnel des travaux, soit 59 760 € HT, se répartissant ainsi :

- . mission de base : 8,10 %
- . mission EXE : 2,90 %
- . mission OPC : 1,00 %

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- . Pour : 16
- . Contre : 1 (S. LASSEGUETTE)
- . Abs. : 2 (D. BERHONDE, E. ITHURBIDE)

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement Xabi BARETS, BETIKO, IGC, BIOFLUIDES.

3/ Avenant n° 1 à la convention Enfance et Jeunesse

Mme Fabienne AYENSA, Adjointe au Maire expose :

La Caisse d'Allocations Familiales apporte son soutien financier à la mise en place de services d'accueil destinés aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus par le biais du contrat « Enfance et Jeunesse » renouvelé pour la période 2010-2013 : 80 207 € ont ainsi été versés à la commune pour l'année 2010.

L'extension de capacité du centre de loisirs sans hébergement (+ 10 enfants de <6 ans) constitue une action nouvelle, mobilisant des moyens nouveaux justifiant un soutien complémentaire de la C.A.F. d'environ 10 150 € par an à partir de 2011 ; c'est l'objet de l'avenant n° 1 à la convention Enfance et Jeunesse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat Enfance et Jeunesse.

BRISCOUS, le 16 décembre 2011



Le Maire,

Pierre DIRATCHETTE